



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est donné que la demande de dérogation mineure ci-dessous sera prise en considération par le conseil lors de la séance ordinaire du 7 octobre 2019.

Nature et effets:

La demande consiste à régulariser la situation existante du bâtiment principal dans le but de vendre. La marge latérale droite du bâtiment, construit en 1986, est de 2.21 mètres. La grille des spécifications de la zone 508 du règlement de zonage 434-2006 stipule une marge latérale minimale de 3 mètres.

Conséquemment, il s'agit d'une dérogation de 0.79 mètre par rapport à la ligne latérale de propriété.

Identification du site concerné:

310, route de Michaudville
Saint-Jude
Lot numéro 2 709 370

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil en se présentant le 7 octobre 2019 à 20h00 au centre communautaire sis au 930, rue du Centre à Saint-Jude.

DONNÉ À SAINT-JUDE, CE 13 AOÛT 2019.

Nancy Carvalho
Directrice générale et secrétaire trésorière